



Bulletin Municipal

« Le P'tit Montcheub' »



N°28 – Juillet 2022

(Imprimé par la Mairie de Montchevrier)

Mairie de Montchevrier

10 rue de la mairie

36140 MONTCHEVRIER

Tel : 02.54.06.35.15

Mail : commune.montchevrier@orange.fr

Site internet : www.montchevrier.fr

Horaires d'ouverture :

Mairie :

Lundi, Mardi, jeudi, vendredi

de 8h à 12h et de 14h à 18h

Fermée le mardi après-midi

du 18 juillet au 4 septembre inclus

Mercredi et samedi

de 8h à 12h.

Agence Postale :

(Ouvverte tout l'été)

Du lundi au samedi de 8h30 à 11h30



Le Maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous.

Un ordinateur en libre-service est à la disposition des habitants de la commune pour l'accès à Internet ou pour l'impression de documents.

Le Mot du Maire

Le second trimestre a été riche en événements. Outre les quatre dimanches consacrés aux élections, qui à Montchevrier comme ailleurs n'ont malheureusement pas assez mobilisé, les événements climatiques et économiques ont affecté et vont continuer à affecter notre vie quotidienne.

Les gelées tardives et la canicule précoce constituent de nouveaux indices d'un dérèglement climatique contre lequel il est urgent d'agir. Nous sommes tous touchés, notamment les agriculteurs à travers leurs récoltes et les personnes fragiles qui doivent se protéger des fortes températures. Les événements internationaux ont aussi provoqué une hausse générale des prix des matières premières qui affectent tout le monde.

L'action de la commune sur de tels événements est bien sûr limitée mais il est de plus en plus nécessaire de gérer au mieux les moyens de fonctionnement pour permettre de financer des investissements adaptés. Les marchés de la chaudière biomasse ont été signés. Les travaux devraient pouvoir commencer rapidement pour permettre dès l'hiver prochain des économies sur les dépenses de chauffage.

Les travaux de l'espace culturel et associatif sont terminés et la salle a été présentée aux responsables d'associations. Elle a déjà accueilli l'assemblée générale de l'Olympique de Montchevrier qui prépare sa nouvelle saison en entente avec Aigurande. Une grande partie des activités courantes des associations vont désormais se dérouler dans cette salle.

Malheureusement nous ne sommes toujours pas débarrassés du Covid19 dont les différents variants ne cessent de se succéder. Que chacun continue à se protéger.

Très bon été à toutes et à tous.

Le Maire, Maurice DESRIERS

Le second trimestre a été marqué par l'organisation de quatre dimanches d'élections. Un grand merci aux assesseurs qui ont participé à cette organisation et bien sûr au secrétariat qui en a assuré la coordination. Les travaux courants d'entretien par les employés communaux se sont déroulés normalement. Les travaux de l'espace culturel et associatif sont désormais terminés et la salle est ouverte aux associations pour leurs diverses activités.

L'actualité du Conseil municipal

Les marchés de la chaudière à bois déchiqueté ont été signés. La partie « gros œuvre » a été attribuée à l'entreprise Bernardeau de Montgivray pour un montant de 69 938 euros hors taxes. La partie « chaudière » a été attribuée à l'entreprise Jeumot d'Aigurande pour un montant de 109 245 euros hors taxes. Dès que l'avis du contrôle technique sera rendu, les travaux pourront commencer et leur fin est prévue pour le mois de novembre. La maîtrise d'œuvre est assurée par le bureau d'études Combiosol de Chavin.

Le marché de maîtrise d'œuvre pour la réparation du clocher de l'église a également été signé avec Monsieur Cioffi, architecte du patrimoine, pour un montant de 10 314 euros hors taxes. Il préparera les documents pour les appels d'offre de manière à signer les marchés en début d'année 2023 et à réaliser les travaux avant la fin de cette même année. Un descriptif des travaux prévus est présenté ci-après.

Suite à une ordonnance du 7 octobre 2021, **les règles de publicité des actes des communes** (notamment les procès-verbaux des séances) vont changer à partir du 1^{er} juillet 2022. Jusqu'ici les procès-verbaux des séances du Conseil étaient affichés en mairie dans la semaine qui suivait la réunion puis mises en ligne sur le site Internet. Dorénavant, les publications se feront uniquement par Internet sauf pour les communes de moins de 3 500 habitants qui auront la possibilité de conserver un affichage papier. C'est le choix fait par la commune de Montchevrier. Toutefois les contenus des informations diffusées vont changer. Dans la semaine qui suit une réunion du Conseil, seule la liste des délibérations sera affichée. Le contenu détaillé sera à disposition sur demande à la mairie. Les procès-verbaux, quant à eux ne seront diffusés qu'après avoir été votés lors de la séance suivante du Conseil, soit parfois plus d'un mois après. Pour ce qui concerne la commune, la municipalité fera le maximum pour informer les habitants des décisions dans les délais les plus

rapides et avec un détail suffisant par ce bulletin municipal et surtout par le site Internet de la commune (www.montchevrier.fr).

Quelques événements de la vie communale

La croix surmontant la stèle de la place de l'Eglise avait été cassée suite à une tempête survenue en 2017. Dans l'impossibilité de la réparer et d'en retrouver une identique, il a été décidé d'en faire fabriquer une nouvelle dans un style plus moderne. Elle a été installée par les employés municipaux qui ont également rénové la stèle. A l'occasion de la messe de Saint Martial le 3 juillet la nouvelle croix a été consacrée par le père Roncon, curé d'Aigurande. La messe a été accompagnée par une chorale et par Bruno Garnero qui à cette occasion a composé une chanson spécifiquement pour cette cérémonie.



La borne de recharge pour véhicules électriques a été installée sur la place de l'Eglise et va être mise en service rapidement.

Les paiements des recharges pourront se faire par carte bleue ou par abonnement.

Du 11 juillet au 26 août, **la collecte des ordures ménagères** sur l'ensemble de la Communauté de communes et donc sur Montchevrier se fera toutes les semaines pour l'ensemble du territoire, le jour de ramassage étant inchangé, soit le jeudi pour la commune de Montchevrier. Nous rappelons qu'il n'existe pas de point de centralisation des déchets sur la commune. Chacun doit donc conserver ses déchets dans les containers dédiés ou dans des sacs hermétiques en veillant à les sortir le jour de la collecte. Rappelons que pour l'accès à la déchèterie du Veret il faut maintenant présenter une carte qui doit être retirée au siège de la Communauté de communes.

Depuis le 1^{er} juillet 2022, **les produits de traitements herbicides de synthèse (glyphosate) sont interdits dans les cimetières.** Des solutions alternatives moins polluantes vont donc être trouvées, soit par désherbage manuel, soit par utilisation de produits de biocontrôle ou de produits naturels comme le vinaigre blanc. Les différentes options vont être testées mais il est probable que l'efficacité sera moindre. Les employés municipaux vont bien sûr s'investir dans cette tâche mais le bon entretien de notre cimetière va surtout devenir une affaire collective. Nous suggérons donc dans la mesure du possible que chacun participe selon ses moyens à l'entretien du cimetière en désherbant les espaces proches de leurs concessions.

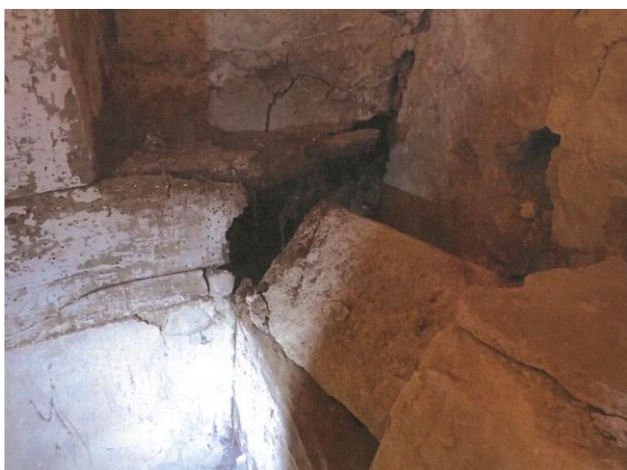
Comme chacun le ressent nous sommes de nouveau entrés dans une **période de canicule.** Vous trouverez dans ce bulletin les conseils à

suivre. Cette canicule a des répercussions sur la sécheresse et l'utilisation de l'eau. **Un arrêté préfectoral du 22 juin définit les règles de restriction des prélèvements d'eau** pour la période allant jusqu'au 31 octobre sauf avis contraire. La commune de Montchevrier est concernée par deux bassins versants : celui de la Bouzanne à l'est et celui de la Creuse à l'ouest. Depuis le 22 juin, le bassin de la Bouzanne est en situation de crise et celui de la Creuse en alerte renforcée. Dans les deux bassins les mesures sont très restrictives : interdiction de laver les véhicules en dehors des stations professionnelles, interdiction de la plupart des arrosages entre 8 heures et 20 heures. Des mesures particulières portent sur les activités agricoles et les restrictions ne concernent pas les prélèvements pour l'abreuvement des animaux. La circulaire préfectorale est disponible à la mairie et est en ligne sur le site de la commune.

L'étude de diagnostic du clocher de l'église Saint Martial

Lors d'un contrôle de fonctionnement des cloches, il a été constaté un état très dégradé de la charpente du clocher et des éléments de maçonnerie. Après avoir demandé plusieurs avis d'artisans, il s'est avéré que le problème devait être pris en compte dans sa globalité et qu'un recours à un architecte spécialisé était nécessaire. Il a donc été demandé à Monsieur Marc Cioffi, architecte du patrimoine de faire un diagnostic pour ensuite proposer des solutions sous peine de mise en péril du bâtiment.

L'église Saint Martial a fait l'objet depuis sa construction et notamment au XIX^{ème} siècle



Etat des pièces de bois et des assemblages : certains éléments sont totalement désolidarisés

de divers travaux. La voûte de la nef a été démontée et remplacée par une voûte en plâtre. Dans les années soixante, l'enduit des façades des murs extérieurs a été remplacé par un enduit ciment et les pierres de taille ont aussi été jointoyées au ciment. A l'intérieur, l'enduit des élévations et des voûtes a aussi été remplacé par un jointoiment au ciment sur les ouvrages en pierre de taille et par un enduit couvrant sur les élévations. Dans une période plus récente, des socles de béton ont été coulés de part et d'autre de l'allée centrale sur les dalles d'origine.

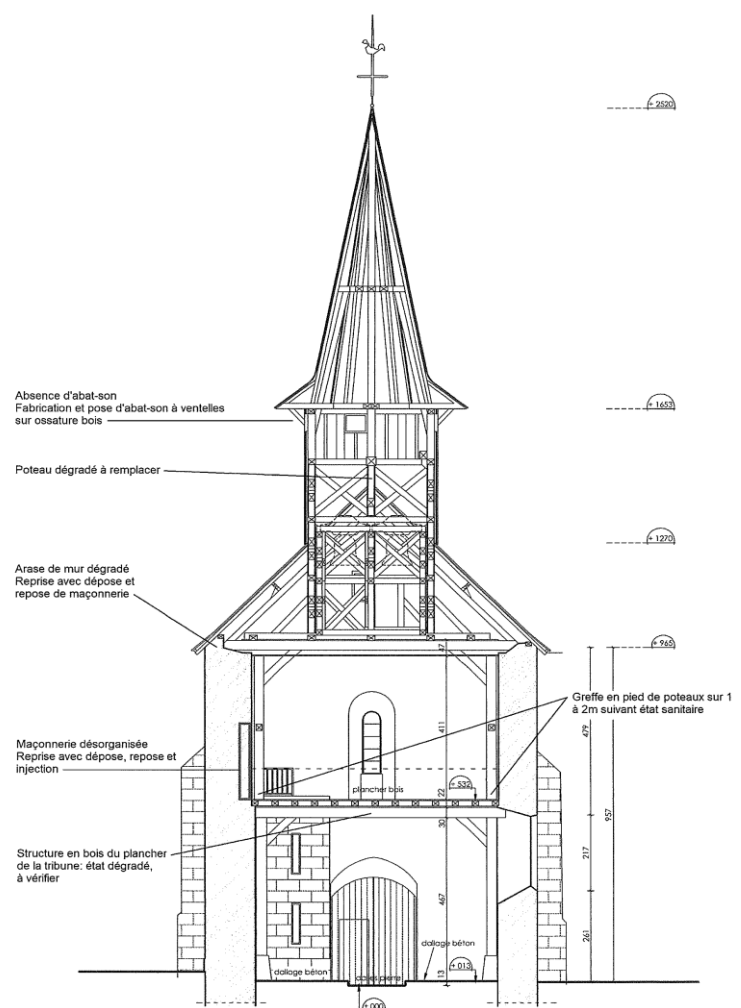
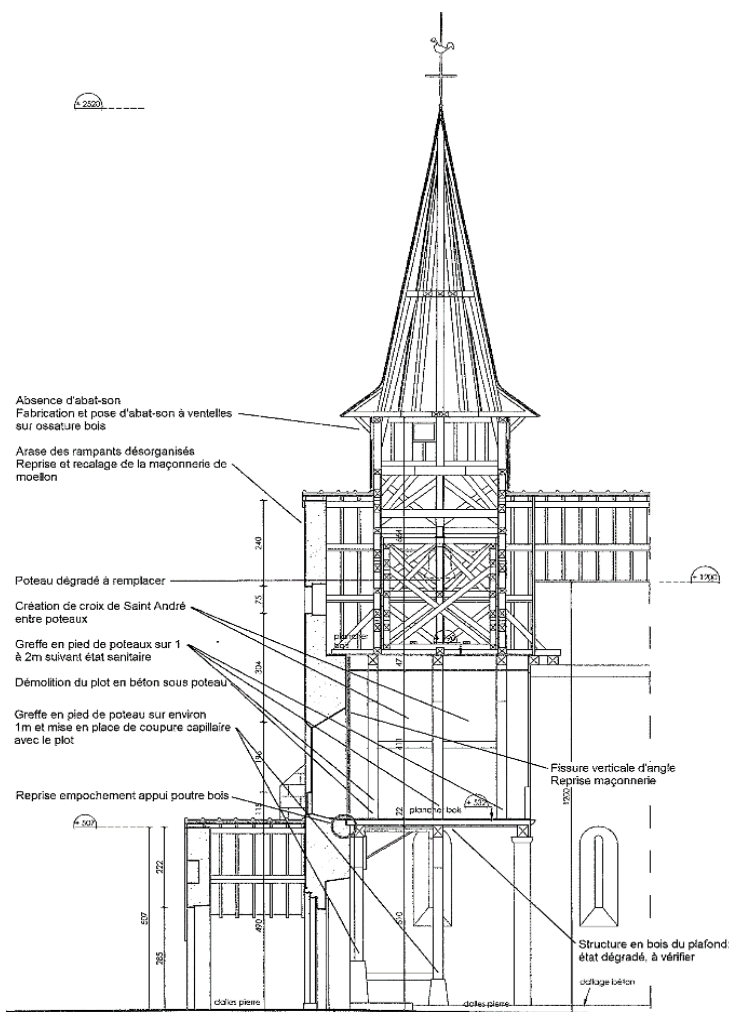
D'après l'architecte, les avaries constatées sur le bâtiment sont la conséquence directe de l'utilisation du ciment au lieu de la chaux pour ces travaux. Les murs ne « respirent plus » et l'humidité est piégée à l'intérieur. Cette humidité remonte dans les murs et ressort où c'est possible, c'est-à-dire dans les boiseries, provoquant leur pourrissement.

En synthèse du diagnostic, si l'état des façades est considéré comme moyen, celui du clocher est considéré comme très mauvais. Le risque de péril est réel en cas de tempête importante.

Les travaux préconisés portent sur la maçonnerie et la charpente. Pour la maçonnerie, il s'agit de reprendre les éléments dégradés. Pour la charpente, il faut procéder à des greffes sur les poteaux ou à leur remplacement, de même que pour les poutres. La mise hors d'eau de l'ensemble sera vérifiée et les bois anciens seront traités.



Maçonnerie désorganisée, bouts de poutres dégradées par l'humidité



Le coût total des travaux est estimé à 103 148 euros hors taxes. Ils seront inscrits au budget 2023 de la commune. Des subventions seront sollicitées auprès du fonds patrimoine départemental et auprès de l'Etat. Il est prévu de lancer les appels d'offre dès que possible en début d'année pour une réalisation la plus rapide possible.

Quelques infos

La Saint Martial fait son show

Samedi 10 septembre

06 40 362022

A la Salle des Fêtes

CONCERT DE JAZZ

Avec l'ensemble PEREZ JAZZ SEXTET et Pippa CARLIER

Retrouvez toutes les activités des associations de Montchevrier sur le site de la commune
www.montchevrier.fr

Un nouveau gîte à Montchevrier :

2 chambres d'hôtes avec salle de bain commune	gîte de 4 personnes	tables d'hôtes sur demande
possibilité d'avoir une chambre familiale		cuisine avec légumes du potager
déjeuner complet		
piscine	Odiel & Gabrielle	promenades balisées
places pour camping-cars		balades à vélo sportives
animaux admis		possibilités diverses de balades sur demande
tél +32 474 66 57 10 tél +32 495 24 91 49 tél +33 760 45 34 46	odiel.gabrielle@gmail.com www.odiel-gabrielle.com	 10, Route d'Argenton La Messille F-36140 Montchevrier



Aigurande - La Buxerette - Crevant - Crozon sur Vauvre - Lourdoux Saint Michel
Montchevrier - Orseaux - Saint Denis de Jouhet - Saint Plantaire



NOTE D'INFORMATION COLLECTE ETE

du lundi 11 juillet au vendredi 26 août

la collecte des ordures ménagères
(hors emballages)
s'effectuera toutes les semaines

pour tous les redevables du territoire
(bourg et hameaux)

le jour habituel de ramassage restant inchangé



**LE VIRUS CIRCULE
TOUJOURS !**

ENSEMBLE,
Respectons les **gestes
barrières** et les mesures
sanitaires

Portez le masque autant que possible pour vous protéger
et protéger les autres

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

0 800 130 000 (appel gratuit) gouvernement.fr/info-coronavirus

Pour information, dans notre
département, les vaccinations sont
accessibles via les pharmacies de ville
par prise de rendez-vous.



CANICULE, FORTES CHALEURS
ADOPTER LES BONS REFLEXES



Mouiller son corps
et se ventiler

Manger en
quantité suffisante

Maintenir sa maison
au frais : fermer
les volets le jour

Ne pas boire
d'alcool

Donner et prendre
des nouvelles
de ses proches

Éviter les efforts
physiques

**BOIRE RÉGULIÈREMENT
DE L'EAU**

EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15

Pour plus d'informations : 0 800 06 06 06 (appel gratuit)
www.socul-sante.gouv.fr/canicule • www.meteo.fr • santecanicule

